



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2024**

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Vote
<u>Délibération</u> <u>N°2024/09/01</u>	<u>OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>Séance du 03 juillet 2024</u> -APPROBATION, du compte-rendu du Conseil Municipal Séance 03/07/2024.	<u>Approuvée</u> à <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2024/09/02</u>	<u>OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES ZH 399 et ZH 401</u> - AUTORISE , à l'unanimité, l'acquisition des parcelles ZH 399 et ZH 401, terrain situé « La Croix Blanche», 77123 LE VAUDOÛÉ, d'une superficie de 1 944 m ² pour la valeur totale de 1 400 €. - ACCEPTE , à l'unanimité, la prise en charge par la commune des frais d'acte notarié ou de l'acte en la forme administrative exonéré de droits d'enregistrement. - DÉSIGNE , à l'unanimité, Monsieur Olivier COLIN, 1er adjoint au Maire, pour signer, en présence de Monsieur Michel CALMY, autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification, l'acte en la forme administrative précité. - INSCRIT , à l'unanimité, les crédits nécessaires au budget communal pour couvrir les frais liés à cette acquisition.	<u>Approuvée</u> à <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2024/07/03</u>	<u>OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE ZH 402</u> - AUTORISE l'acquisition de la parcelle ZH 402, terrain situé « La Croix Blanche », 77123 LE VAUDOÛÉ, d'une superficie de 2 010 m ² pour la valeur totale de 1 400 €. - ACCEPTE la prise en charge par la commune des frais d'acte notarié ou de l'acte en la forme administrative exonéré de droits d'enregistrement. - DÉSIGNE Monsieur Olivier COLIN, 1er adjoint au Maire, pour signer, en présence de Monsieur Michel CALMY, autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification, l'acte en la forme administrative précité. - INSCRIT les crédits nécessaires au budget communal pour couvrir les frais liés à cette acquisition.	<u>Approuvée</u> à <u>L'unanimité</u>

<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/04</u></p>	<p><u>OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT GAS 77</u></p> <p>-ACCEPTE les termes de la convention-cadre du groupement de commandes annexée à la présente délibération, -AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-cadre du groupement de commandes GAS 77, -PREND acte que cette délibération est adoptée jusqu'à la fin du mandat</p>	<p><u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/05</u></p>	<p><u>OBJET : ADHÉSION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION CDG 77</u></p> <p>- ACCEPTE les résultats du contrat par le CDG77 -DECIDE de souscrire à la convention -AUTORISE Monsieur le Maire à signer les certificats d'adhésion et la convention de gestion, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence et à procéder aux versements correspondants.</p>	<p><u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/06</u></p>	<p><u>OBJET : PLUI</u></p> <p>-EMET un avis favorable au projet de PLUi arrêté par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, -CONSIDERE qu'il y a lieu de réaliser des ajustements qui pourront être intégrés au document à l'issue de l'enquête publique tels qu'ils figurent dans la note d'analyse annexée à la présente délibération, -PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la commune durant un mois, -PRECISE que le projet de PLUi sera soumis pour avis aux personnes publiques associées et consultées telles que mentionnées aux articles L. 132-7 et 132-9 du code de l'urbanisme.</p>	<p><u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/07</u></p>	<p><u>OBJET : CONVENTION ABC BIODIVERSITÉ</u></p> <p>-AUTORISE à réaliser l'Atlas de biodiversité communale -AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ANVL d'un montant de 30 400,00€ TTC et pour une réalisation de novembre 2024 à décembre 2027.</p>	<p><u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>la majorité</u></p>

<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/08</u></p>	<p><u>OBJET : CLASSE DE NEIGE 2025</u></p> <p>-APPROUVE le financement d'une participation communale de 50% -INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2025.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à</u></p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/09</u></p>	<p><u>OBJET : CLASSE DECOUVERTE 2024 à PARIS</u></p> <p>-APPROUVE le financement d'une participation communale de 50%</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à</u></p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/10</u></p>	<p><u>OBJET : HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE LES LUNDIS</u></p> <p>APPROUVE le changement d'horaire proposé à savoir 15h30 à 18h30 au lieu de 16h00 à 18h00.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à</u></p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/11</u></p>	<p><u>OBJET : BON DE NOEL 2024</u></p> <p>-ATTRIBUE les bons de Noel 2024 aux personnes âgées de 70 ans ou plus inscrites sur les listes électorales, aux bénévoles de la bibliothèque, ainsi qu'au personnel communal, pour un montant par bénéficiaire de 30€ sous la forme de deux bons de 15€ -ACCOMPAGNE les bons de Noel de Paniers Gourmands de Noël -MAINTIENT les mêmes partenaires que l'année dernière. -MAINTIENT les modalités de retrait en Mairie -ATTRIBUE en cas de paniers non retirés, tout ou partie de leur contenu aux personnes bénévoles qui se sont investies dans la commune</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à</u></p> <p><u>L'unanimité</u></p>

Date d'affichage : 23 septembre 2024

Date de diffusion sur le site internet de la commune : 23 septembre 2024

Michel CALMY,
Maire du Vaudoué